

Prolongation

Hydrocarbures : un nouveau Code aux multiples avantages



Noël Mboumba, ministre en charge des Hydrocarbures, peut se féliciter de la promulgation du nouveau code pour le secteur.



Avec cette nouvelle loi, le gouvernement espère attirer davantage d'opérateurs pétroliers...

Guy-Romuald MABICKA
Libreville/Gabon

La nouvelle loi est jugée plus attractive que la précédente par les opérateurs économiques du secteur. Mais derrière, l'ambition globale du gouvernement est de séduire les investisseurs, de relancer et d'augmenter la production nationale d'hydrocarbures, et d'optimiser les recettes.

LE Gabon a désormais une nouvelle réglementation en matière des hydrocarbures. En effet, le nouveau Code pour le secteur a été promulgué le 22 juillet dernier par le président de la République, Ali Bongo Ondimba. L'annonce de cette promulgation a été faite le lendemain par le ministre du Pétrole, du Gaz et des Hydrocarbures, Noël Mboumba.

Si nous en avons fait état dans notre édition du mercredi 24 juillet 2019, nous estimons toutefois utile de revenir sur cette grande actualité, d'autant que cette promulgation marque la fin d'un long processus visant à doter le pays d'une législation qui définit les droits et obligations des personnes physiques et morales exerçant leurs activités dans le secteur des hydrocarbures. Un texte avantageux à divers niveaux.

VOLUME DES INVESTISSEMENTS. La nouvelle loi est bénéfique, dans un premier temps, pour les opérateurs économiques, en l'occurrence du point de vue fiscal, aussi bien pour l'amont que pour l'aval pétroliers. Allusion faite, entre autres, aux taux d'imposition qui connaissent une baisse significative par rapport aux dispositions de l'ancien Code boudé par les opéra-

teurs.

De ce point de vue, selon le ministre Mboumba, "le nouveau Code pétrolier est effectivement une réponse positive aux souhaits longtemps exprimés par l'industrie, car il se traduit par un assouplissement de la pression fiscale. Par exemple, l'impôt sur les sociétés qui était de 35% du profit oil et un facteur rédhibitoire pour les investisseurs a été ramené à taux zéro".

Pour le gouvernement, l'idée derrière est d'accentuer le volume des investissements dans les hydrocarbures au Gabon. À en croire M. Mboumba, "derrière les nouvelles dispositions, il y a la volonté et la détermination du gouvernement d'inciter les opérateurs économiques à la prospection, à l'exploration, au développement, à la production, au traitement des hydrocarbures...".

COMMUNAUTÉS LOCALES. Dans cette visée, en plus de découvrir et valoriser des nouveaux champs pétroliers et gaziers, le développement des champs marginaux et matures occupe une place de choix. Cette activité est ouverte de préférence aux entreprises autochtones. En ligne de mire, il y a l'ambition gouvernementale de relancer et d'augmenter la production nationale d'hydrocarbures, notamment grâce à l'offshore profond et très profond. Cela permettra, in fine, d'améliorer les recettes budgétaires de l'État et la croissance du pays. D'où l'autre avantage, pour le Gabon, de la loi pétrolière nouvellement promulguée.

L'intérêt du nouveau Code des hydrocarbures, selon M. Mboumba, réside aussi dans le soutien qu'il doit apporter aux collectivités et aux communautés locales, notamment celles établies dans les zones où les activités pétrolières



...et gaziers.

s'exercent. "Dans l'idée du président de la République, les populations vivant autour des sites d'exploitation pétrolière ne doivent pas être exclues des retombées de cette activité-là. Il ne s'agit pas de leur distribuer de l'argent, mais de faire en sorte qu'elles en bénéficient par la réalisation des équipements collectifs", affirme le ministre du Pétrole, du Gaz et des Hydrocarbures. **PROCESSUS.** Il importe de rappeler que la promulgation du nouveau Code des hydrocarbures est un processus qui a commencé en 2008. Au mois de mai de cette année-là, le ministre de tutelle avait organisé, à la Pointe-Denis, un séminaire portant sur le diagnostic "sans complaisance" de l'activité pétrolière au Gabon.

Cette initiative est partie du constat selon lequel le secteur n'était alors régi que par le Code minier qui ne traite que des mines dures. Même les activités de la Société des pétroles de l'Afrique équatoriale française (SPAEF) créées en 1957 étaient régies par ce texte-là. Y compris quand elle est devenue Société des pétroles de l'Afrique équatoriale française (SPAFE) en février 1960, Essence et lubrifiants de France-SPAFE (Elf-SPAFE) en 1968, Elf-Gabon en juillet 1973

et Total Gabon en septembre 2003.

Au terme de leurs assises, les équipes dirigées par Charles Allogho, conseiller technique du ministre en charge des Hydrocarbures de l'époque, étaient arrivées à la conclusion qu'il était préférable pour notre pays de se doter d'une loi spécifique au secteur, "parce qu'un pays pétrolier est comme un cheval sans bride".

ENVIRONNEMENT INCITATIF. Ainsi, une première mouture a-t-elle été élaborée avec l'expertise des cabinets internationaux de renom comme White & Case, et mise dans le circuit pour son application. Le document a été finalement révisé par le gouvernement, donnant lieu à l'élaboration d'un autre texte qui a été mis en application en 2014.

Boudée par les opérateurs économiques du secteur, cette loi a été, à son tour, retirée pour permettre aux parties concernées de s'accorder sur des éléments juridiques et fiscaux, entre autres. Tous les acteurs se sont donc retrouvés dans un hôtel de Libreville, à la faveur d'un autre atelier organisé en mars 2018, pour plancher sur la question.

Au final, toutes les parties

se félicitent aujourd'hui du Code qui vient d'être promulgué par le chef de l'État. Cette loi va ainsi permettre aux investisseurs d'opérer dans un environnement incitatif et d'avoir un effet multiplicateur sur les investissements directs étrangers dans le pays. Ce qui permettra, in fine, d'optimiser les ressources budgétaires de l'État.

À noter que c'est à la suite du séminaire sur le diagnostic de l'activité pétrolière de 2008 qu'a été décidé de créer, trois ans

plus tard, Gabon Oil, la compagnie nationale des hydrocarbures. Une bonne chose pour le Gabon, qui était encore l'un des membres fondateurs de l'Association des producteurs pétroliers africains (APPA) à ne pas posséder de société nationale dans le secteur. Surtout après l'expérience guère concluante de la Compagnie pétrolière nationale gabonaise dénommée Petrogab, qui a été créée en 1973 pour ensuite disparaître en 1993.

Anniversaire



PAMBOU IMONGO ESTHER SONIA, aujourd'hui tu as pris un an. Que toutes les grâces et les bénédictions te soient accordées pour les jours qui suivront tout au long ta vie. Tu es un cadeau du ciel et t'avoir parmi nous est l'une des meilleures choses qui nous soit arrivée dans la vie. Puisse l'Éternel t'accorder un avenir radieux.

Papa et Maman.